UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY DE COCODY – ABIDJAN

ANNEE UNIVERSITAIRE

Unité de Formation et de Recherches en Sciences

2023 - 2024

Economiques et de Gestion (UFRSEG)

Troisième année de la Licence des Sciences Economiques et de Gestion

MONNAIE ET FINANCE INTERNATIONALE

LICENCE 3 DE GESTION

SESSION DE JUIN 2024

Durée de l'épreuve : 01 heure

QCM (03 pages)

N R

- 1 Les questions peuvent avoir, chacune, une ou plusieurs réponses. Marquer d'une croix (X) uniquement la ou les case(s) correspondant à la ou aux réponse(s) correcte(s). Utiliser le modèle de tableau ci-dessous pour les réponses aux questions. Chaque question est notée sur 01 (un) point.
- 2 Pour tout calcul impliquant éventuellement des cours de monnaie sous forme décimale, ne retenir que les quatre premières décimales, à l'exclusion de tout arrondi. Toute ligne surchargée entraîne une note nulle (0).
- 3 L'examen est noté sur un total de 22 points dont 02 points de bonus inclus, pour tenir compte de l'environnement exceptionnel de déroulement du cours.

1: On parle de change scriptural:

- a: lorsque le change a lieu dans un bureau de change;
- **b** : lorsque le change fait intervenir deux ou plusieurs agents économiques ;
- c: lorsque le change concerne la monnaie fiduciaire ;
- d : lorsque le change se matérialise par une inscription du montant sur un compte bancaire.

2: En changes fixes, le taux de change:

- a : dépend de la confrontation de l'offre et de la demande de devises sur le marché des changes;
- **b**: est fortement influencé à court terme, par les composantes économiques et non économiques ;
- c: est fortement influencé uniquement par les composantes économiques ;
- d: ne peut varier qu'en cas de dévaluation monétaire.

3 : Le marché international des capitaux :

- a : désigne la même réalité que le marché financier international ;
- **b**: est exclusivement réservé aux agents à besoin de financement ;
- c: est composé exclusivement du marché des euro-obligations ;
- d : constitue une opportunité pour les agents à besoin et à capacité de financement.

4: La balance des paiements:

- a : est synonyme de balance extérieure courante ;
- **b**: rend compte du stock de devises dont dispose un pays ;
- c: est nécessairement présentée en équilibre ;
- **d**: n'enregistre que les mouvements de devises et de capitaux.

5 : On vous donne les taux d'intérêt suivants :

- Londres : 5,25%
- Tokyo : 7%

Toutes choses égales par ailleurs, ces taux auront pour impact, sur une période donnée :

- a: Une baisse de GBP/JPY;
- **b**: une hausse de GBP/JPY;
- c: un avantage commercial aux entreprises anglaises sur le territoire japonais;
- d: un désavantage commercial aux entreprises anglaises sur le territoire japonais.

Justification

Le taux d'intérêt de Tokyo étant supérieur à celui de Londres, il va y avoir, toutes choses égales par ailleurs, un afflux de GBP vers Tokyo en quête de meilleur placement; ce qui va accroitre la demande de JPY et contribuer à son appréciation ou report. En termes de GBP, et en considérant uniquement ces deux pays, les produits japonais vont devenir plus chers, défavorisant ainsi les exportations japonaises et favorisant les exportations anglaises.

6 : Le contrôle des changes pratiqué par un pays :

a : constitue un atout pour le développement économique de ce pays ;

b: est censé préserver l'indépendance économique de ce pays ;

c: vise les mêmes objectifs que le protectionnisme en matière de commerce international;

d : est censé préserver les importations du pays au détriment des exportations.

7 : La globalisation financière

a: permet de diversifier les sources de financement;

b : accentue les risques d'instabilité financière internationale, par effet de contagion;

c: implique l'adoption par les différents pays, de règles de gestion financière identiques;

d: est synonyme de « autarcie financière ».

8 : Considérons les données du tableau ci-dessous, établi le 05 juin 2024, et servant de base aux différentes questions de l'exercice.

Paires de	Cours au comptant		Points à terme 1 mois	Points à terme 3 mois	
devises	Achat	Vente			
GBP / XOF	815	850	100 000 / 50 000	150 000 / 100 000	
CHF /XOF	455	480	150 000 / 100 000	50 000 / 150 000	
CAD / XOF	440	470	50 000 / 150 000	100 000 / 50 000	
USD / XOF	515	545	150 000 / 100 000	50 000 / 100 000	
EUR / XOF	656	656	000 / 000	000 / 000	

8.1: La société BOKACI basée à Abidjan a vendu le 05 juin 2024, des produits d'une valeur de 145 960 CHF payable le même jour.

8.1.1 : Le montant en XOF à percevoir est de :

a: 66 700 200; **b**: 66 411 800; **c**: 70 060 800; **d**: 70 260 500.

Justification

Il s'agit d'une facture à encaisser, établie en CHF (monnaie de facturation) et à payer en XOF (monnaie de règlement). Le cours à utiliser est donc le cours à l'achat au comptant de CHF/XOF, à savoir 455.

M = 145 960 X 455 = 66 411 800 XOF

8.1.2 : Le montant à percevoir en GBP est compris entre :

a: 80 726 et 80 734; **b**: 79 641 et 79 652; **c**: 78 116 et 78 135; **d**: 81 474 et 81 486.

Justification

Ici, pour la même facture, la monnaie de règlement est la GBP. Le cours à utiliser est donc le cours à l'achat au comptant de CHF/GBP, à savoir 455/850.

M = 145 960 X 455 / 850 = 78 131,5 GBP

8.1.3 : Le montant à percevoir en USD à terme d'un mois est compris entre :

a: 120 035 et 120 043; b: 123 598 et 123 605; c: 128 224 et 128 230; d: 125 260 et 125 275.

Justification

La monnaie de règlement est ici l'USD à terme d'un mois. Le cours à utiliser est donc le cours à l'achat à un mois de CHF/USD.

Déterminons les cours à un mois de CHF/CAD.

Devises	Achat	Vente
CHF/XOF ₁	455 – (150 000/10 000) = 440	
USD/XOF ₁		545 - (100 000/10 000) = 535
CHF/USD₁	440/535	

M = 145 960 X 440/535 = 120 041, 869 USD

8.2 : Le 05 juin 2024, la société anglaise BETSON importe de la Suisse des produits d'un montant de 580 000 CHF payables à terme de trois mois. Le montant en EUR à payer est compris entre :

a: 406 670 et 406 680; **b**: 437 670 et 437 680; **c**: 437 609 et 437 654; **d**: 406 695 et 406 706

Justification

Il s'agit d'une facture à payer à trois mois, établie en CHF (monnaie de facturation) et à payer en EUR (monnaie de règlement). Le cours à utiliser est donc le cours à la vente à trois mois de CHF/EUR.

Déterminons les cours à trois mois de CHF/EUR.

Devises	Achat	Vente	
CHF/XOF₃		480 + (150 000/10 000) = 495	
CHF/EUR ₁	495/656		

 $M = 580\ 000\ X\ 495/656 = 437\ 652,\ 439\ EUR$

8.3 : Un importateur ivoirien doit payer à terme de trois mois, un montant de 30 800 CHF.

 ${\bf 8.3.1:}$ Le montant initial en EUR, à payer est compris entre :

a: 21 506 et 21 515; **b**: 21 610 et 21 618; **c**: 21 550 et 21 565; **d**: 21 595 et 21 600.

Justification

Il s'agit ici d'une facture à payer à trois mois, en CHF (monnaie de règlement) et censée avoir été établie en EUR. (monnaie de facturation). Le cours à utiliser est donc le cours à la vente à trois mois de EUR/CHF.

Déterminons les cours à trois mois de EUR/CHF.

Devises	Achat	Vente
CHF/XOF₃	455 + (50 000/10 000) = 460	
EUR/CHF ₃		656/460

Le montant M en EUR doit être tel que M x 656/460 = 30 800 M = 30 800 x 460/656 = 21 597,56 EUR

8.3.2 : En USD, ce montant initial à payer est compris entre :

a: 25 510 et 25 518; **b**: 25 525 et 25 530; **c**: 25 530 et 25 535; **d**: 25 538 et 25 542.

Justification

Ici, l'USD sert de monnaie de facturation. Le cours à utiliser est donc le cours à la vente à trois mois de USD/CHF. Déterminons les cours à trois mois de USD/CHF.

Devises	Achat	Vente
CHF/XOF₃	455 + (50 000/10 000) = 460	
USD/XOF₃		545 + (10 000/10 000) = 555

USD/CHF₃ 555/460

Le montant M en EUR doit être tel que M x 555/460 = 30 800 M = 30 800 x 460/555 = 25 527,927 USD

8.4 : Un exportateur américain doit vendre au comptant 70 600 euros issus d'une transaction. Le montant en USD à virer sur son compte bancaire est compris entre :

a: 89 960 et 89 969; **b**: 84 972 et 84 981; **c**: 89 923 et 89 928; **d**: 89 930 et 89 935

Justification

Il s'agit ici d'une facture à encaisser au comptant en USD (monnaie de règlement) et libellée en EUR (monnaie de facturation). Le cours à utiliser est donc le cours à l'achat au comptant de EUR/USD. $M = 70~600 \times 656/545 = 84~979,08~USD$

- 8.5 : Un opérateur économique s'est fait livrer, le 05 juin 2024, des produits pour un montant de 780 400 CAD à régler en USD. Pour le règlement de cette transaction, l'opérateur a le choix entre un règlement le 05 juillet 2024 et un règlement le 05 septembre 2024.
- 8.5.1 : Le montant idéal à lui conseiller est compris entre :

a: 697 830 et 697 860; **b**: 756 984 et 756 989; **c**: 756 990 et 756 995; **d**: 697 590 et 697 605.

Justification

Il s'agit ici d'une facture libellée en CAD (monnaie de facturation) et à payer en USD (monnaie de règlement). Le cours à utiliser est donc le cours à la vente CAD/USD. Pour l'échéance du 5 juillet, le cours à utiliser est le cours à la vente à un mois alors que pour l'échéance du 5 septembre, le cours est celui de trois mois.

Déterminons les différents cours à terme de CAD/USD.

Devises	Vente	Montant à payer en USD
CAD/USD ₁	485/500	M = 780 400 x 485/500 = 756 988
CAD/USD₃	465/520	M = 780 400 X 465/520 = 697 857,7

Comme il s'agit d'une dépense, le montant à lui conseiller est le montant le moins élevé, soit 697 857,7 USD

8.5.2: En valeur absolue, le résultat de votre conseil, par rapport à la modalité non choisie, est compris entre.

a: 59 830 et 59 840; **b**: 59 128 et 59 156; **c**: 59 756 et 59 761; **d**: 59 157 et 59 165.

Justification

Le résultat est donné par voie conseillée – voie non conseillée, soit 697 857,7 – 756 988 = – 59 130,3 USD

- **8.5.3**: Ce résultat traduit, pour l'opérateur économique :
- a : une économie externe ;
- **b** : une « déséconomie » externe ;
- c: un gain d'opportunité car il correspond à une dépense en moins, du fait du choix de l'échéance à trois mois;
- **d** : une perte d'opportunité.
- **8.6**: La société MATSON s'attend à recevoir le 05 septembre 2024, la somme de 87 500 USD pour une transaction réalisée le 05 juin 2024. Le montant initial de la transaction en GBP, est compris entre :

a: 60 720 et 60 726; **b**: 60 695 et 60 700; **c**: 60 710 et 60 715; **d**: 60 702 et 60 706.

Justification

Il s'agit ici d'une facture censée être libellée en GBP (monnaie de facturation) et à recevoir en USD (monnaie de règlement) pour une échéance de trois mois (05 septembre). Le cours à utiliser est donc le cours à l'achat de GBP/USD à trois mois. CA_{GBP/USD3} = 800/555

Le montant M en GBP doit être tel que M x 800/555 = 87 500 USD M = 87 500 x 555/800 = 60 703,125 GBP

8.7: La même société s'est fait livrer ce même jour (05 juin 2024), des marchandises à terme d'un (01) mois, qui ont donné lieu à un prélèvement bancaire de 45 864 EUR. Le montant initial de la transaction en CHF est compris entre.

a: 64 012 et 64 022; **b**: 61 400 et 61 407; **c**: 61 501 et 61 510; **d**: 64 025 et 64 036.

Il s'agit ici d'une facture censée être libellée en CHF (monnaie de facturation) et à payer en EUR (monnaie de règlement) pour une échéance d'un mois. Le cours à utiliser est donc le cours à la vente un mois de CHF/EUR. $CHF/EUR_1 = 470/656$

Le montant M en CHF doit être tel que M x 470/656 = 45 864 EUR M = 45 864 x 656/470 = 64 014,43 CHF

8.8 : Le 05 juin 2024, la société DONALSON basée à Londres se fait livrer par son fournisseur suisse, des produits d'un montant de 870 000 CHF payables dans trois mois. A l'échéance, la société DONALSON sera avantagée :

a : en cas de report de GBP/CHF, car un report de GBP/CHF correspond à un déport de CHF/GBP, qui diminue en GBP, le montant à payer à l'échéance;

b : en cas de déport de GBP/CHF;

c: en cas d'appréciation de CHF/GBP;

d: en cas de dépréciation de CHF/GBP (voir réponse a).

9 : Le 21 juin 2024, le cours du dollar canadien à Zurich est de 0,6315 / 0,6689 et celui du franc suisse à Montréal est de 1,5160 / 1,5945.

9.1:

a: Il existe une possibilité d'arbitrage;

b : Il n'existe aucune possibilité d'arbitrage ;

c: En cas d'arbitrage portant sur des CAD, il est plus judicieux d'acheter les CAD à Zurich et de les revendre à Montréal :

d: En cas d'arbitrage portant sur des CAD, il est plus judicieux d'acheter les CAD à Montréal et de les revendre à Zurich.

Justification

Comme l'arbitrage porte sur des CAD, il est judicieux d'adopter la cotation CAD/CHF sur les deux places.

Places et devises	Achat	Vente
Zurich	0,6315	0,6689
CAD/CHF		
Montréal	1/1,5945 = 0,6271	1/1,5160 = 0,6596
CAD/CHF		

Les cours de CAD/CHF à Zurich et à Montréal sont différents. Il existe donc des possibilités d'arbitrage. En cas d'arbitrage portant sur des CAD, on achète les CAD sur la place la moins chère (cours à la vente de CAD/CHF le moins élevé), en l'occurrence Montréal pour les vendre sur la place la plus chère (cours à l'achat de CAD/CHF le plus élevé), à savoir Zurich.

9.2 : Si arbitrage, le résultat en CHF d'un arbitrage portant sur 760 000 CAD est de :

a: 21 356; **b**: -31 766; **c**: 31 766; **d**: -21 356.

Justification

Sur la base de la justification donnée à la question 9.1, le résultat d'un arbitrage portant sur 760 000 CAD est :

 $760\ 000\ (0,6315-0,6596) = -21\ 356.$

MODELE DE PRESENTATION DES REPONSES A REPRODUIRE SCRUPULEUSEMENT SUR LA TROISIEME PAGE DE VOTRE FEUILLE DE COPIE

N° des questions	а	b	С	d
1				X
2				X
3				X
4			X	
5	X		X	
6		X	X	
7	X	X		
8.1.1		X		
8.1.2			X	
8.1.3	X			
8.2			X	
8.3.1				X
8.3.2		X		
8.4		X		
8.5.1	X			
8.5.2		X		
8.5.3			X	
8.6				X
8.7	X			
8.8	X			X
9.1	X			X
9.2				X